



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocations et ressources

Question écrite n° 26412

Texte de la question

M. Henri Jibrayel attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité sur le mécontentement du monde du handicap constatant que le budget 2008 ne comprend aucune augmentation de l'allocation adulte handicapé (AAH). En effet cette allocation représente une somme dérisoire de 628,10 euros par mois pour vivre. Une somme bien dérisoire au regard des besoins des personnes handicapées. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de rapidement supprimer l'exigence de non activité professionnelle pendant 12 mois pour toute demande d'AAH par une personne ayant un taux d'incapacité entre 50 et 80 % et d'assouplir les critères d'accès au complément des ressources pour toutes les personnes en situation de handicap ou de maladie invalidante qui ne peuvent pas travailler et qui ont des ressources inférieures ou égales au montant de la garantie de ressources des personnes handicapées, c'est à dire 800 euros. Il apparaît nécessaire de créer un revenu d'existence, au moins égal au SMIC brut. Sur ces différents éléments, il lui demande quelles sont les mesures que le Gouvernement envisage de mettre en oeuvre pour rester en conformité avec les promesses du Président de la République.

Données clés

Auteur : [M. Henri Jibrayel](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26412

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Ministère attributaire : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juillet 2008, page 5607

Question retirée le : 30 septembre 2008 (Retrait à l'initiative de l'auteur)